



Commission des projets routiers

1231 Voirie communale - Aide aux collectivités pour leur réseau routier

Attribution de subventions au titre du programme 2011 de voirie communale (dossiers déposés en 2010)

Rapport n° CP/2011/938

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux communes et groupements de communes pour les travaux de voirie communale concernant les dossiers déposés en 2010.

Dans le cadre de ses aides, le Conseil Général subventionne les travaux de réfection des voies communales, les bordures et caniveaux, l'assainissement pluvial, les pistes cyclables ainsi que les ouvrages annexes tels que les ponts, passerelles et murs de soutènement, à l'exclusion des travaux de premier établissement dans les lotissements et zones d'urbanisation récentes pendant un délai de 15 ans.

Pour ces travaux, les communes et groupements de communes peuvent bénéficier d'une aide départementale dont le montant est établi par application du taux modulé, conformément aux délibérations du Conseil Général des 2 mai 1994, 6 mai 1996, 21 juin 1999 et 14 décembre 1999.

Le Conseil Général a adopté, dans le cadre de la démarche « Révision des politiques », une refonte des subventions de voirie et mis en place une autorisation de programme spécifique de 5,5M € pour solder les dossiers déposés en 2010 (3M € d'AP au BP et 2,5 € d'AP en DM1).

A ce jour, le montant d'AP disponible pour engager est de 178 096,44 €.

Le présent rapport vous propose d'attribuer des aides financières aux communes et groupements de communes conformément au tableau joint en annexe, pour un montant total de 90 552,15 €. Il s'agit de demandes d'inscriptions formulées au cours de l'année 2010 et qui en conséquence sont instruites selon l'ancien dispositif.

Les montants seront engagés sur l'AP (autorisation de programme) SUBVVOIRIE.

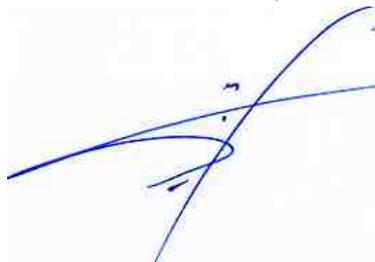
Les crédits de paiement afférents seront imputés sur la ligne 34118.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 90 552,15 € aux collectivités figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL